



Programme d'assurance récolte

Nouveauté pour les producteurs de céréales d'automne

La Financière agricole du Québec bonifie le Programme d'assurance récolte en offrant aux producteurs la possibilité de protéger leurs céréales d'automne contre la mortalité hivernale. Cette nouveauté sera disponible à compter de l'automne 2019 pour l'année d'assurance 2020. Les producteurs de céréales d'automne pourront, dès le mois de juin, connaître tous les détails en lien avec cette nouvelle protection.

Les céréales d'automne couvertes

- Le blé
- La triticale
- L'épeautre
- Le seigle

Vous êtes intéressés?

**Faites votre demande
avant le 15 septembre**

Les risques couverts

Cette protection couvrira les coûts associés au réensemencement au printemps à la suite de l'abandon de superficies ensemencées à l'automne en raison de la mortalité hivernale causée par :

- La formation de glace dans le sol
- Le gel au cours des mois de novembre à avril
- Les maladies incontrôlables liées au gel

Les avantages

L'intégration des céréales d'automne dans la rotation des cultures procure des avantages sur tous les plans, agronomique, environnemental et économique :

- Meilleur potentiel de rendement des autres cultures
- Présence d'une couverture végétale sur le sol en hiver permettant de réduire l'érosion des sols
- Diminution de l'utilisation des herbicides
- Amélioration de la santé des terres agricoles et du bilan agroenvironnemental

La période de protection

Du 15 novembre au 30 avril.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

